

ADRIEN DE WATAZZI
AVOCAT À LA COUR, MEMBRE DU BARREAU DE LUXEMBOURG



Assermenté en 2011, Adrien est principalement affilié au département contentieux du cabinet Bonn & Schmitt. Il intervient régulièrement sur des questions de droit du travail et participe à ce titre, à des conférences en tant qu'orateur.

Adrien est titulaire d'une maîtrise en droit international des affaires délivrée par l'université Panthéon-la-Sorbonne, d'un master en contentieux du commerce international et européen de l'Université de Nanterre et a finalement terminé avec un LLM en droit européen de la concurrence au King's College de Londres.